

RAPPORT À LA CHAMBRE

MARDI 10 juin 1952.

Le Comité permanent de la marine et des pêcheries a l'honneur de présenter son

TROISIÈME RAPPORT

Conformément aux instructions qu'il a reçues, le Comité a, au cours de huit réunions, examiné et étudié le projet de Convention internationale tripartite relative aux pêcheries hauturières de l'océan Pacifique septentrional; il a entendu, à l'égard de ladite Convention, les dépositions des six témoins suivants:

1. M. Stewart Bates, sous-ministre des Pêcheries;
2. M. C. G. O'Brien, directeur du Conseil des pêches du Canada;
3. M. K. Fraser, Association des pêches de Colombie-Britannique;
4. M. Homer Stevens, secrétaire-trésorier de l'*United Fisherman and Allied Worker's Union*, Vancouver (C.-B.);
5. M. S. V. Ozere, directeur du contentieux, ministère des Pêcheries; et
6. M. J. P. Erichsen-Brown, de la division juridique du ministère des Affaires extérieures.

En outre, le ministre des Pêcheries, l'honorable R. W. Mayhew, a adressé la parole au Comité.

Le Comité désire exprimer son appréciation de l'aide et de la collaboration qu'il a reçues de tous ceux qui ont assisté aux séances ou qui lui ont formulé des observations par écrit.

Au cours de ses délibérations, le Comité a surtout tenu compte:

1. De l'importance immédiate et ultérieure que revêt cette Convention pour l'industrie de la pêche du littoral du Pacifique, en particulier, ainsi que pour l'industrie canadienne de la pêche dans son ensemble; et
2. De la nécessité que présente la préservation et la conservation des ressources poissonnières, étant donné la demande sans cesse croissante de sources de ravitaillement, les méthodes perfectionnées de pêche et la nécessité de favoriser le plus possible l'embauchage.

Le Comité se rend également compte qu'il importe beaucoup de favoriser davantage la collaboration et la bonne entente internationale, afin que dans un avenir prochain on puisse, à la suite d'une étude et d'une enquête approfondies, résoudre les problèmes comme celui que pose la limite des eaux territoriales.

Le Comité recommande donc à l'unanimité que la Chambre approuve le projet de Convention internationale relative aux pêcheries hauturières de l'océan Pacifique septentrional, qui a été négocié à Tokyo par le Canada, le Japon et les États-Unis d'Amérique, en décembre 1951.

Un exemplaire des Procès-verbaux et témoignages du Comité est annexé au présent rapport.

Le tout respectueusement soumis.

Le président,
T. G. W. ASHBOURNE.